Dernière modification: 14 janvier 2025.

www.entreprises-coloniales.fr

# CHARBONNAGES DE LAVIANA (ESPAGNE) (1905-1920)

Émanation du Crédit minier, d'Henri Rochette

Charbonnages de Laviana (L'Écho des mines et de la métallurgie, 23 janvier 1905)

Nous sommes heureux d'annoncer la constitution de la Société française des charbonnages de Laviana près Oviedo, au capital de deux millions de francs, à l'aide d'ingénieurs et de capitaux français.

C'est M. Borie Léon, l'un des ingénieurs qui connaissent le mieux les gisements du Nord de l'Espagne, qui vient de mettre cette affaire sur pied. C'est grâce à son énergie et à sa persévérance que la province d'Oviedo sera bientôt dotée d'une exploitation nouvelle appelée à prendre une grande importance. Les études faites jusqu'à ce jour permettent, en effet, d'envisager, grâce a l'importance du gisement, une exploitation annuelle d'ici quelques années de 3 a 400.000 tonnes.

Nous reviendrons sur cette affaire, mais déjà nous pouvons dire que le gisement houiller de Laviana forme un parallélogramme de quatre kilomètres de long et trois kilomètres de large, orienté à peu près nord-sud, sur un contrefort des Pyrénées Asturiques ou monts Cantabris.

Il a été étudié par différents ingénieurs français et tout récemment, à fin octobre 1904, par M. Rotteleur, ancien ingénieur en chef, ingénieur en chef honoraire des Mines de Béthune (Bully-Grenay) ; dont le rapport très documenté établit nettement la richesse du gisement et son exploitation particulièrement rémunératrice.

Le gisement est réparti en deux collines, dont l'élévation moyenne au-dessus d'un cours d'eau qui arrose les concessions est de 350 mètres. Quatorze couches traversant ces collines ont été étudiées et douze ont été reconnues exploitables sur une puissance de 1 m 50 et dans des conditions d'incroyable bon marché, l'extraction ayant lieu à flanc de coteau.

Le seul tonnage en amont-pendage de ces douze couches représente, d'après M. Rotteleur, plus de 10 millions de tonnes de charbon, soit une richesse de près de cent cinquante millions de francs.

Le tonnage de l'aval-pendage est encore inconnu, mais les charbonnages voisins de Laviana, tous également en pleine production, ont constaté que les couches de charbon étaient en profondeur sensiblement plus puissantes qu'à leurs affleurements, ce qui permet de conclure logiquement à 20 millions de tonnes de charbon en aval-pendage.

Nous félicitons les capitalistes et ingénieurs français qui ont pris cette initiative.

Charbonnages de Laviana	
Province d'Oviedo (Espagne)	
Constitution	
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 9 février 1905	5)

Deuxièmement. — Nommé comme premiers administrateurs dans les termes de l'article 22 des statuts :

- 1° M. *Armand*-Jules-François Charet de la Frémoire, avocat, demeurant à Paris, rue de Jouffroy, nº 81.
- 2° M. Eugène Biguet, ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Paris, rue de Lubeck, n° 35.
- 3° M. *Albert*-Paul-Charles Rotteleur, ingénieur des mines, ingénieur en chef honoraire des mines de Béthune, demeurant à Paris, rue Théophile-Gauthier, nº 19.
- 4° M. *Jules*-Joseph Boutant, colonel en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, vice-président de la Société des usines franco-russes\*;

Troisièmement. — Nommé M. Antoine Manigne, avocat, demeurant à Paris, rue Le Verrier, n° 8, qui a accepté, commissaire pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice social et sur la situation de la société conformément à la loi.

# **GRAND MORCEAU COMIQUE**

CHARBONNAGES DE LAVIANA (Le Courrier de la Nièvre, 23 juillet 1905)

La Société française des Charbonnages de Laviana et la Presse espagnole. — Un article de « El Eco del Comercio Industria y Seguros ». — Ce que dit le principal journal de la province des Asturies, « El Carbayon ». — Du prix de vente actuel du charbon.--Importation de la main-d'œuvre en Espagne.

Dans notre précèdent numéro, nous avons mentionné qu'une revue.espagnole, et non des moindres, *El Eco del Commercio Industria y Seguros*, publiée à Barcelone, avait consacré un magistral article à l'avenir réservé à l'Espagne grâce aux richesses houillères du bassin des Asturies.

Dans son article, *El Eco del Commercio Industria y Seguros* signale (numéro du 15 mai 1905, page 287) la place importante que vient de prendre la Société française des Charbonnages de Laviana dans le bassin des Asturies. Il fait ressortir la situation géographique particulièrement favorable de cette société qui la met en communication avec trois ports emportants ; Gijon, Santander et Bilbao, et la laisse ainsi absolument maîtresse de ses contrats de-vente ; il mentionne également la compétence de l'ingénieur; français, M. Rotteleur, qui est à la tête de cette exploitation.

D'autre part, le plus important journal quotidien édité à Oviedo, capitale des Asturies, et qui est très répandu dans toute la province, *El Carbayon*, publie sur le même sujet, dans son numéro du 5 juin 1905, un article que nous regrettons de ne pouvoir reproduire complètement, mais dont nous extrayons ce qui suit, que nous avons cru devoir reproduire en espagnol même, afin de permettre à ceux de nos lecteurs connaissant cette langue de mieux apprécier les importantes déclarations de ce.journal.

Traduction. — La région des Asturies, si près de la frontière française, dont les entreprises houillères ne le cèdent en rien comme importance à ces fameuses entreprises de fer de réputation universelle, apparaît comme un vaste champ ouvert à l'activité par l'exploitation du charbon qui n'est encore, en Espagne, qu'à son aurore et qui présente déjà les plus brillantes perspectives pour l'avenir.

L'extraction du charbon est, dans cette région, extrêmement facile, et c'est ce qui expliqué que l'exploitation soit, pour ainsi dire, immédiatement rémunératrice. Ainsi, nous avons vu dans, notre pays des sociétés comme « Coto del Musel » et surtout « Duro Felguera » produire, dès leur deuxième année d'exploitation, 156.224 tonnes de charbon (chiffre exact) ; aux entreprises créées en Espagne s'en ajoutent d'autres créées en France avec le concours de nos capitaux.

Parmi celles nouvellement créées et dont l'avenir se signale comme particulièrement brillant et qui mérité d'attirer notre attention, citons la Société des Charbonnages de Laviana.

C'est une Société française dirigée par deux ingénieurs français, et sa prospérité est due, tant à l'habileté qui préside à sa direction qu'à sa situation géographique extrêmement avantageuse ; trois [ports] importants : Gijon, Santander et Bilbao, la desservent et lui apportent toutes les marchandises dont elle a besoin, en lui permettant l'écoulement de sa production.

Par le sud, elle communique par la voie ferrée avec l'Espagne entière ; à Bilbao, elle peut alimenter les fonderies et toutes les grandes entreprises métallurgiques, de la région.

Gijon est le port le plus proche de Laviana, il est appelé dans l'avenir à acquérir, une réputation, analogue au port de Cardiff en Angleterre. La production de Laviana augmente rapidement, et bientôt, cette société sera en mesure de produire 300.000 tonnes de charbon par an.

La mesure protectionniste édictée par le gouvernement espagnol produira ses fruits dans toutes les Asturies, Laviana est un des points les plus importants de la région, et nous pouvons préjuger de l'avenir pour estimer le degré de prospérité auquel cette société atteindra.

Son domaine actuel occupe une superficie de 600 hectares et le charbon reconnu représente déjà 30 millions de tonnes ; nous ne pouvons sincèrement que féliciter l'initiative française pour la brillante situation qu'elle a su créer dans notre territoire des Asturies tant favorisé par la nature, et certes, personne ne saurait être indifférent au développement de nos richesses minérales.

\* \*

Dans ce même numéro, *El Carbayon*, publié dans la capitale de la province des. Asturies, s'occupe tout naturellement des autres entreprises du pays, et nous regrettons bien, de ne pouvoirs faute de place, reproduire *in extenso* son article.

Signalons encore que le même journal, auquel rien de ce qui intéresse sa province des. Asturies ne saurait rester indiffèrent, relate les cours officiels de vente du charbon dans son numéro du 19 juin 1905.

(la tonne) Gribados 20 pesetas Galletas lavadas 19 à 20 pesetas Granzas lavadas 17 à 18 — Menudos lavados 12 à 14 — .

**SECOS** 

Fragas y pap cok 13 à 14 pesetas Mezclas para gas. 15 à 17

Pour les charbons rendus à bord du port de Gijon, ces prix sont augmentés de 3 à 4 pesetas par tonne.

Nous constatons avec satisfaction que ce sont bien là les chiffes de vente prévus.par M. Rotteleur dans son rapport et, aussi, que les appréciations de notre confrère espagnol concordent très exactement avec les évaluations mêmes de l'ancien ingénieur en chef de Bully-Grenay.

\* \*

Il nous est donc permis de dire que les éloges que décerne la presse espagnole à la Société des Charbonnages de Laviana sont largement mérités. En une année à peine — mettons dix-huit mois, en tenant compte des travaux d'exploration du haut personnel d'ingénieurs français — cette entreprise a su prendre une place importante parmi les bonnes exploitations du riche bassin houiller des Asturies. M. Rotteleur, l'éminent administrateur délégué, qui, pendant vingt ans, appartint à la puissante Société des Mines de Bully-Grenay, comme on le sait, est de nouveau parti en Espagne (vendredi dernier) pour donner à l'exploitation une nouvelle impulsion.

D'autre part, nous croyons savoir qu'il se propose d'encadrer la main-d'oeuvre espagnole dans un personnel ouvrier français. Selon nos renseignements, il se serait déjà assuré le concours d'un ancien chef porion d'un de nos meilleurs charbonnages du Pas-de-Calais, lequel aurait pour mission d'étudier actuellement l'abatage. des. « dressants » à Azincourt, où il ferait un court stage en vue d'apporter à l'exploitation des couches verticales de Laviana les méthodes françaises, si pratiques et si économiques.

Ce chef porion aurait également pour mission de recruter une vingtaine d'ouvriers de premier choix qui l'accompagneront en Espagne et resteront également à demeure à Laviana.

Ainsi donc, grâce à l'initiative de quelques ingénieurs français, nous allons .pouvoir prendre en Espagne — mieux encore nous prenons déjà — une place prépondérante pour l'exploitation du bassin des Asturies. Nous ne pouvons qu'ajouter nos félicitations à celles qu'a déjà cru devoir décerner la presse espagnole aux promoteurs de Laviana.

Nous estimons avec elle, surtout en considérant les progrès considérables réalisés, que le meilleur avenir est réservé à la Société française des Charbonnages de Laviana Nous nous proposons au fur et à mesure que nous continuerons cette étude, de publier tous les résultats d'extraction journalière, en même temps que les développements nouveaux qui sont apportés en ce moment à cette entreprise.

\* \* \*

Nous rappelons que l'action Laviana peut encore s'obtenir au prix de112.50, et nous engageons vivement ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore mis ce titre en portefeuille à nous transmettre leurs ordres sans aucun retard. ;Dès le retour de M. Rotteleur d'Espagne et selon les-nouvelles qu'il nous apportera, le prix de l'action Laviana sera rapidement augmenté probablement très sensiblement.

D'autre part, ainsi que nous l'avons déjà dît, là question de l'introduction de l'action Charbonnages de Laviana sur le marché est à l'étude. La cote officielle sera demandée pour le commencement de la campagne d'hiver, et, tout naturellement, l'introduction de la valeur sur le marché -français aura lieu avec une prime dont l'importance sera déterminée par les résultats mêmes de l'exploitation, et que, dès maintenant, nous estimons devoir être être élevée.

# CHARBONNAGES DE LAVIANA (Le Courrier de la Nièvre, 30 juillet 1905)

Suite des « Impressions de voyage » à Laviana. — Nombreuses exploitations houillères prospères dans la région. — Visite à Laviana. — 10 millions de tonnes déjà reconnues ; 20 autres millions prévues. — Laviana a mis trois années à s'organiser telle qu'elle est. — Le prix d'achat représente 0 fr. 15 c. par tonne de charbon reconnue.

Nous continuons aujourd'hui la narration des touristes d'Albert (Somme), dont nous avons déjà donné un extrait dans notre dernier numéro — qui sont allés se rendre compte sur place de la richesse du bassin des Asturies, et particulièrement des .charbonnages de Laviana. Ce que nous en publions (visite aux mines) n'intéressera pas moins nos lecteurs que ce que nous en avons publié.

Ces « Impressions dé voyage », publiées dans le *Journal d'Albert et du département de la Somme*, écrites d'une plume alerte, sont sans prétention, racontent simplement ce qui a été vu, mais combien elles sont probantes !

## VISITE DES MINES

C'est y en l'aimable compagnie de M. Rochette, administrateur délégué du Crédit minier et industriel, et de M. Lesaffre, retraité et médaillé militaire, notre sympathique concitoyen, que nous sommes allés à Laviana. Notre voyage a duré huit jours, du 22 au 30 mai dernier.

Dès notre arrivée dans la province dés Asturies, nous avons pu constater le développement véritablement fantastique de son puissant bassin houiller.

En chemin de fer, de la grande ligne de Madrid à Gijon, l'attention est attirée par les nombreuses exploitations houillères qui, de Léon à Gijon, paraissent très prospères.

De Gijon à Laviana — 52 kilomètres — nous avons pu constater, à droite, et à gauche de la voie du chemin de fer, plus de 30 exploitations en pleine activité.

De Laviana à Sama— 12 kilomètres en voiture — on remarque encore une vingtaine d'exploitations dont la majorité est dirigée par de très petits propriétaires ; certaines n'ont même que 8 hectares : tous réalisent cependant chaque année des bénéfices très appréciables, avec des moyens plus que primitifs.

Le caractère dominant au bassin houiller des Asturies est sa formation géographique : il est en effet renfermé en majeure partie dans des montagnes dont l'altitude atteint parfois 900 à 1.000 mètres. C'est ce qui explique qu'il puisse être exploité dans des conditions d'économie extraordinaires.

Ce sont, du reste, des facilités d'exploitation qui ont-permis qu'avec des moyens nuls, de petites exploitations aient pu ouvrir des mines et les développer tout en se procurant d'importants bénéfices.

En face des Charbonnages de Laviana, que nous avions pour mission de visiter, existent les houillères de Martinès-Riva, exploitées depuis sept ans seulement. Cette affaire donne à son propriétaire un bénéfice annuel de plus de 700.000 francs ; cependant à l'origine, M. Martinès n'avait consacré à l'exploitation de cette mine que 40.000 pesetas !

Laviana, qui n'était qu'un village de 600 âmes, il y a quelques années, compte maintenant près de 6.000 habitants ; dans la rue principale traversant le bourg, ce ne sont que maisons en construction; on sent vraiment qu'un bel avenir est réservé à ce pays aux richesses naturelles si considérables.

Le lendemain de notre arrivée, nous eûmes la bonne fortune de rencontrer M. Capdeville <sup>1</sup>, ingénieur de l'École des Mines de Paris, bien connu par ses missions à

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Joseph *Édouard* Capdeville (Sully, Saône-et-Loire, 1874-Paris, 1955) : bras droit de Rochette, administrateur délégué du Syndicat minier (1906-1907). Voir encadré.

l'étranger, et M. Picquet, ancien élève de l'École polytechnique. Avec ces messieurs et accompagnés de M. Rochette et de M. Borie, directeur des charbonnages de Laviana, nous avons visité dans tous les sens les concessions de la Société française.

Après plus de cinq heures d'une chevauchée d'autant plus pénible qu'elle était arrêtée à chaque instant par notre désir de constater la présence réelle des couches, nous sommes rentrés édifiés à Laviana.

Cette excursion nous avait révélé l'existence de douze couches de charbon que nous avons suivies sur une longueur de près de 2 kilomètres. Tous les 3 ou 400 mètres, des recoupes étaient faites dans le but de vérifier la qualité du charbon. Nous avons pu pénétrer dans les galeries déjà pratiquées, au nombre de quatre, et qui présentent dès fronts de taillé véritablement magnifiques.

C'est ainsi que.nous avons pu constater dans les galeries de San Alberto et San Enrique, une couche d'une puissance de 1 mètre, d'un charbon que nous avons fait brûler devant nous et qui dégageait une grande chaleur.

M. Lesaffre a, du reste, apporté des échantillons pris par nous dans les galeries mêmes

Après avoir constaté de visu les richesses de la société, nous avons tenu à faire une enquêté dans le pays pour connaître l'appréciation des habitants. C'est ainsi que nous avons été rendre une visité à l'alcade (le maire). M. Benito Mendes Valdes. Partout, on nous a affirmé qu'un bel avenir était réservé aux Charbonnages de Laviana, en insistant spécialement sur la quantité du charbon en ces termes : « buen carbon » (bon charbon).

Ainsi, ce qui a frappé tout d'abord les voyageurs, c'est là multiplicité des bonnes exploitations houillères dans cette partie du bassin des Asturies, où est située Laviana.

De petits propriétaires exploitent des houillères, à peu de frais — tellement les facilités d'exploitation sont grandes —et en retirent de très bons bénéfices, qui pourraient être plus considérables encore si les travaux étaient menés selon les méthodes normales. Il n'en est rien, et c'est précisément ce qui a donné l'idée aux ingénieurs français dont nous avons cité les noms, de grouper quelque-unes de ces exploitations et de les organiser, comme sont organisées nos belles entreprises du Nord et du Pas-de-Calais, la configuration du terrain s'y prêtant d'autant mieux.

L'organisation de Laviana, telle que se présente maintenant cette affaire, n'a pas duré moins de trois ans. Pendant cet intervalle, on a rectifié les travaux, on a tracé des galeries, on a reconnu successivement douze couches de charbon, on a fait de l'abatage, on en arrive à produire, bref de progrès en progrès, on a mis l'exploitation au point : c'est-à-dire, produire du charbon, le vendre, réaliser des bénéfices.

Voilà l'œuvre accomplie dans un intervalle de trois ans, parce que des ingénieurs français, qu'on nous passe l'expression, avaient mis la main à la pâte.

C'est lorsque les choses en arrivaient là que la Société (française) des Charbonnages de Laviana se constituait.

C'est, d'ailleurs, un groupement, parfait que Laviana, non seulement parce qu'il représente dans son ensemble un tonnage de .10 ; millions de tonnes reconnues (amont- pendage) porté à 30 millions de tonnes par les quantités situées en avalpendage, selon les prévisions des ingénieurs, mais aussi parce que le gisement est d'un seul tenant, sur 750 hectares de superficie.

Ce fait est des plus importants à tous les points de vue et il explique, en partie, la modicité du prix de revient, ayant pour corrélation nécessaire une augmentation bénéficiaire proportionnelle.

Il faut se rendre compte.que ce groupement des mines de charbon, qui constitue le gisement homogène de Laviana — dont- l'importance est telle qu'il est qualifié dans le pays, de bassin de, Laviana — a été une œuvre longue et difficile à établir, qu'elle a .nécessité des paiements parfois très élevés aux propriétaires qui ne consentaient: pas

facilement à vendre leurs mines, c'est-à dire la source même de leurs revenus qu'il a été fait des travaux importants comme nous le disons plus haut.

C'est précisément parce qu'il a fallu acquitter tout cela, c'est parce que la Société des Charbonnages de Laviana, en se constituant, entrait par cela même, dans la période active voire même dans la période bénéficiaire, que les apports, après une vérification, attentive, cela va de soi, ont été fixés à 1.500.000 francs.

L'achat dé la totalité du gisement à Laviana s'est donc fait à très bon compte : le prix payé représente donc 15 centimes la tonne de charbon pour les 10 millions de tonnes reconnues par les ingénieurs français, dont M. Rotteleur, qui sait conduire l'exploitation houillère à Laviana — les nouveaux résultats acquis le démontrent péremptoirement comme il a su si bien la conduire à Bully-Grenay.

En comptant les 20 millions de tonnes de surplus de l'aval-pandage, le prix d'achat représente 5 centimes par tonne.

On conviendra que l'acquisition du gisement total de Laviana ne pouvait se se faire dans des conditions plus avantageuses.

Ces considérations, au surplus, n'ont pas échappé aux voyageurs intéressés à l'affaire et qui racontent leurs « Impressions de voyage » dans le Journal d'Albert et du département de la Somme.

Nous verrons, par la suite, qu'elle est leur .conclusion. Elle ne pouvait être plus favorable, plus formelle. Nous ne manquerons pas de la reproduire.

> Société des Charbonnages de Laviana Appel de fonds (La Cote de la Bourse et de la banque, 29 août 1905)

Le conseil d'administration de cette société porte à la connaissance des actionnaires que dans sa séance du 22 août 1905, il a décidé l'appel des trois quarts restant dus sur les actions de la société, soit 75 fr. par action. Les versements devront être effectués, du 10 au 25 septembre 1904, au siège social, 3, rue de Milan, à Paris, ou aux guichets de la Société générale du crédit minier et industriel, 14, rue Rougemont, à Paris, sur présentation des certificats d'actions qui seront estampillés. — L'Écho des mines et de la métallurgie, 28 août 1905.

> Charbonnages de Laviana (Cote de la Bourse et de la banque, 8 décembre 1906)

À dater d'aujourd'hui 8 décembre, nous inscrivons dans nos tableaux de cours du comptant en banque, les actions de la Société des Charbonnages de Laviana (Espagne).

Cette société, constituée à Paris le 26 janvier 1905, est au capital de 2.000.000 de francs, divisé en 20.000 actions de 100 fr. Elle a pour objet l'exploitation de mines de houille situées sur la commune de Laviana, province d'Oviedo (Espagne), ainsi que toutes les opérations se rattachant à l'industrie minière en général.

Sur les 20.000 actions composant le capital, 8.500 ont été affectées à la rémunération d'apports comprenant, aux termes de l'article 6 des statuts : 1° une mine de charbon dite « Jésus », située à la Falguera (Celleruelo), paroisse de Lorio, district de Laviana, occupant une superficie de 523 hectares. Cette mine, inscrite aux registres administratifs sous le nº 12.201, est bornée au nord par les mines Segunda, Van Guiarda et San Pedro de Tirana ; à l'est, par des terrains libres, au sud, par le Rio Nalon et, à l'ouest, par les mines Mejorada et Yatavere. Elle comprend dans son périmètre

diverses maisons de la Sartera, de Pielgos, de las Portillas et Pando. Elle est traversée par les ruisseaux de Pielgos, Cuesta de la Pola, Bubiero et autres, et au sud par une partie du ruisseau Nalon. — 2° Une mine de charbon dite « Yatavere » située à Puente de Areo, paroisse de Lorio, district de Laviana, occupant une superficie de 49 hectares. Cette mine inscrite sur le registre des mines en Espagne sous le n° 15.226, est bornée à l'est par les mines Mejorada et Jésus, et au sud par le Rio Nalon. — 3° Une mine de charbon dite « Mejorada » située dans le district de Laviana, province d'Oviedo. Cette mine, inscrite sur les registres des mines en Espagne, sous le nº 8.508, occupe une superficie de 21 hectares : elle est bornée au nord, au nord-est et au sud par la mine Jésus, à l'ouest par la mine Yatavere. Ces trois mines, d'un seul tenant, forment ensemble une superficie de 600 hectares environ. — 4° Les droits de l'apporteur à l'obtention d'une concession « Martita » demandée au gouvernement espagnol le 15 décembre 1904, d'une mine de charbon. Cette mine comporte une superficie de 158 hectares environ et formerait en seul tenant avec les trois mines Jésus, Yatavere et Mejorada, ci-dessus décrites, laquelle demande à être mentionnée au nom de l'apporteur sur le livre royal des mines de la province d'Oviedo. — 5° Le matériel existant ainsi que les travaux effectués. — 6° Le charbon existant et en vue. — 7° Les études travaux et négociations en vue de la fondation de la Société. Les 11.500 autres actions ont été souscrites en espèces.

Le siège de la société est à Paris, rue de Milan, 3.

Le conseil d'administration se compose de MM. Armand Charet de la Frémoire, Eugène Biguet, Albert Rotteleur et Jules Boutant.

Les statuts de la Société des Charbonnages de Laviana. déposés chez Me Boullaire. notaire à Paris, ont été publiés dans l'Écho des mines et de la métallurgie du 9 février 1905 et analysés le 11 du même mois dans la Cote de la Bourse et de la banque.

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE LAVIANA (Cote de la Bourse et de la banque, 10 décembre 1906)

Les actionnaires de la Société des Charbonnages de Laviana se sont réunis le 29 novembre dernier en assemblées ordinaire et extraordinaire.

À titre ordinaire, la réunion a pris connaissance des résultats de l'exercice écoulé, 1905-1906, qui a été consacré à la préparation et a la mise en oeuvre des gisements.

Le rapport du conseil d'administration mentionne en effet qu'il n'a pas été fait d'exploitation, à proprement parler, et les bénéfices ressortant à 59.018 32, des comptes au 30 juin dernier, ont été attribués pour 2.980 90 à la réserve légale ; le surplus, soit 50.037 42, a été reporté à nouveau.

Les travaux d'exploration ont été commencés en mars dernier dans une veine dite Saint-Henri, dont doivent partir tous les recoupages des autres couches. À ce sujet, le conseil d'administration fait remarquer que le programme d'exploitation primitif s'est trouvé modifié par les circonstances. Au lieu d'une exploitation transitoire destinée à fournir des ressources employées au développement progressif de l'entreprise, tant en installations de surface qu'en aménagements intérieurs, la Société se trouve aiguillée maintenant vers une exploitation immédiate. Quant à la rapidité des travaux, elle s'est trouvée diminuée par des difficultés toujours à prévoir dans une période d'installation. Parmi ces difficultés, il a fallu compter surtout avec les exigences des propriétaires de la surface, dont ils ont tenté de majorer les prix ; la voie judiciaire a dû être employée dans plusieurs cas. Des modifications ont dû intervenir dans les plans et les études. Le principal retard est venu cependant d'une erreur de l'administration supérieure des mines d'Espagne, qui avait accordé à deux titulaires étrangers l'un à l'autre une même

partie des concessions de la société ; celle-ci ne s'est tirée qu'à prix d'argent de cet imbroglio.

D'autres mécomptes de détail ont été enregistrés, notamment dans les pourparlers avec la Société du Chemin de fer de Langreo. Ce chemin de fer dessert la gare de Laviana. La Société des Charbonnages de Laviana avait engagé des pourparlers avec la Compagnie pour obtenir la construction d'un embranchement de 800 mètres, reliant les concessions à la voie ferrée. La Société du Chemin de fer de Langreo, représentée par son président, avait accepté d'entreprendre la construction de cet embranchement et son exploitation, quand la mort du président a tout remis en question. L'entente ne put se faire avec les nouveaux directeurs, et la Société des Charbonnages de Laviana construira l'embranchement à ses frais.

En ce qui concerne les installations, le rapport mentionne qu'elles sont terminées. Elles comportent un appareil de triage et un lavoir complet pour le traitement mécanique du charbon. Les quais de chargement, monte-charges, bascules de pesage sont également terminés, et la voie ferrée est sur le point d'être achevée.

Rapport et comptes ont été approuvés. MM. le colonel Boutan, de la Frémoire, Rotteleur et Biguet, administrateurs sortants, ont été réélus ; M. Manigne a été nommé aux mêmes fonctions.

\* \*

L'assemblée extraordinaire qui a suivi, avait à statuer sur un projet d'augmentation du capital, en vue d'étendre les gisements de la Société, par l'achat de nouvelles concessions, suivant un contrat comportant paiement en espèces d'une somme de 200.000 fr., et un droit de 1 fr. par tonne produite, ce droit pouvant être racheté dans les trois ans, moyennant un nouveau versement de 200.000 fr.

L'augmentation du capital a été votée ; celui-ci sera porté de 2 millions à 2.800.000fr., par l'émission au pair de 8.000 actions de 100 fr. chacune.

Les actionnaires actuels auront un droit de préférence à la souscription des nouvelles actions : ce droit s'exercera : à titre irréductible dans la proportion de deux titres nouveaux pour 5 anciens; et à titre réductible pour les actions sur lesquelles le droit de préférence n'aurait pas été exercé.

# CHARBONNAGES DE LAVIANA (Le Capitaliste, 20 décembre 1906)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 29 novembre en assemblée générale ordinaire, sous la présidence du colonel Boutan.

Le premier exercice a été consacré tout entier à la préparation et à la mise en oeuvre du gisement et ne pouvait comporter ni exploitation à proprement parler, ni bénéfices subséquents devant donner lieu à une répartition.

La Société des Charbonnages de Laviana, constituée au début de l'année 1905, commençait ses travaux d'exploitation en mars, par la couche n° 2, dénommée Saint Henri.

Au 30 juin suivant, sur l'ensemble des galeries tracées, le charbon dépassait 1.200 mètres de développement.

Grâce aux aménagements intérieurs exécutés, l'exploitation proprement dite pourra commencer au premier jour dans la veine Saint-Henri, et les recoupages, en mettant à découvert les couches voisines, permettront de porter rapidement la production à un chiffre vraiment rémunérateur.

Le premier programme du conseil s'est trouvé modifié par les circonstances. Au lieu d'une exploitation transitoire, destinée à fournir seulement les ressources nécessaires au développement progressif dé l'entreprise le conseil a décidé d'arriver, par les voies et moyens les plus rapides, à tirer du gisement tout le parti qu'il comporte.

Cette modification a entraîné, il est vrai, des retards, des dépenses, des difficultés de toute sorte provenant des propriétaires de la surface. La Société s'est même trouvée en face d'un cotitulaire pour une partie de ses concessions, régulièrement investi par l'administration des mines.

De même, après avoir compté être relié à la station de Laviana, par un raccordement de 800 mètres, que devait construire à ses frais la Société des Chemins de fer de Langres, sous garantie d'un certain tonnage, le conseil a dû se résoudre à prendre ce raccordement à sa charge.

Toutes ces difficultés sont aujourd'hui vaincues : les installations, appareils de triage, laveries, quais de chargement, monte-charges, bascules de pesage, tout est prêt pour une production annuelle de 100.000 tonnes ; on met, en ce moment, la dernière main à l'achèvement de la voie ferrée.

La Société des Charbonnages de Laviana touche donc au but, et c'est avec raison, semble-t-il, que son président a exprimé l'espoir qu'un avenir prochain récompensera les actionnaires de leur patience et de leur confiance.

Les comptes présentés pour l'exercice 1905-1906 n'offrent, dans ces conditions, qu'un intérêt relatif. Voici, cependant, le bilan au 30 juin qui a été approuvé :

ACTIF	
Propriétés minières	1.517.770 45
Achat de terrains	67.634 40
Espèces en caisse ou en banque	244.230 02
Portefeuille	55.287 05
Frais de premier établissement	252.421 35
Matériel et outillage	171.309 85
Mobilier	2.410 15
Fournitures diverses	2.614 20
Charbons sur carreaux	8.709 60
Compte d'ordre	6.350 40
Total	2.328.737 47
PASSIF	
Capital social	2.001.000 00
Créditeurs divers	261.675 40
Profits et pertes	59.618 32
Compte d'ordre	7.443 75
Total	2.328.737 47

Fort intéressantes et précises ont été les explications fournies au cours de la discussion du rapport et des comptes.

L'administrateur délégué de Laviana, qui arrivait des mines, est venu déclarer que les expéditions de charbon pourraient commencer au plus tard le 1er janvier prochain.

À la suite de l'assemblée ordinaire s'est tenue une assemblée extraordinaire, qui a décidé de porter le capital de 2 millions & 2,800.000 fr., en vue de l'acquisition de divers gisements de charbon avoisinant les concessions de Laviana et qui compléteront très heureusement la série des couches possédées par la Société.

Les actions nouvelles seront réservées par préférence aux porteurs d'actions anciennes à raison de deux nouvelles pour cinq anciennes.

\_\_\_\_\_

## SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE LAVIANA (Cote de la Bourse et de la banque, 12 février 1907)

Les actionnaires de la Société des Charbonnages de Laviana, réunis en assemblée générale extraordinaire le 11 février dernier, ont reconnu la sincérité de la déclaration de souscription aux 8.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune, représentant l'augmentation du capital de 800.000 francs et du versement sur chacune d'elles du premier quart, soit 25 francs. De ce fait l'augmentation du capital social, porté de 2 millions à 2.800.600 fr., se trouve définitivement réalisée.

L'Affaire Rochette
La réunion des actionnaires
À LA SALLE WAGRAM, QUATRE MILLE ACTIONNAIRES APPROUVENT LES
EXPLICATIONS FOURNIES SUR LA GESTION ROCHETTE
(Gil Blas, 4 avril 1908)

Puis M. Rotteleur vint fournir des explications sur les Charbonnages de Laviana. La situation de cette société est prospère, la période, de gestation est terminée, le matériel est au complet, le chemin de fer fonctionne, et les mines rapportent de 70 à 100 tonnes par jour. On espère arriver au chiffre de 200 tonnes quand l'exploitation sera en plein rendement:

.....

Une Catastrophe financière imminente (4/6) par Francis LAUR (L'Écho des mines et de la métallurgie, 16 mars 1908)

## Charbonnages de Laviana

Le prospectus d'émission des actions de la-Société des charbonnages de Laviana est un petit chef d'œuvre.

Rien n'est intéressant et ne montre mieux la distance parcourue, depuis l'heure enthousiaste de la souscription jusqu'au jour de la déconfiture, que la somme d'exagération voulue et d'illusion qui entre dans le lancement d'une affaire.

Voici le prospectus de lancement :

Le Capital social. — Les Concessions

Le capital de la Société des Charbonnages de Laviana (Espagne) est de 2 millions de francs, divisé en 20.000 actions de 100 francs.

La Société est propriétaire de trois groupes de mines de charbon situées près le village de Laviana (Espagne). Ces mines couvrent une superficie de plus de 600 hectares d'un seul tenant.

Elles sont situées à environ 500 mètres de la station.de Laviana (ligne de Langreo à Gijon, appartenant au Nord de l'Espagne) et à environ 50 kilomètres seulement du port de Gijon. Elles vont être desservies, de plus, par une nouvelle ligne, actuellement en construction, et qui va passer au pied même des concessions, les mettant en communication.directe avec Santander et Bilbao.

## Importance des gisements

Le gisement houiller de Laviana forme un parallélogramme de quatre kilomètres de long et de plus de deux kilomètres de large, orienté à peu près nord-sud sur un contrefort des Pyrénées Asturiques ou monts Cantabres.

Il a été étudié par différents ingénieurs français et, tout récemment, à fin octobre 1904, par M. Rotteleur, ingénieur en chef honoraire des Mines de Béthune (Bully-Grenay), dont le rapport très documenté établit nettement la richesse du gisement et son exploitation particulièrement rémunératrice.

Le gisement est réparti en deux collines, dont l'élévation moyenne au-dessus d'un cours d'eau qui arrose les concessions, est de 350 mètres. *Quatorze couches*, traversant ces collines, ont été étudiées et *douze ont été reconnues exploitables sur une puissance utile de plus d'un mètre* et dans des conditions d'incroyable bon marché, l'extraction ayant lieu à flanc de coteau.

Le seul tonnage en amont-pendage de ces douze couches représente, d'après les ingénieurs, et notamment d'après M. Rotteleur, plus de 10 millions de tonnes de charbon, soit une richesse de près de 150 millions de francs.

Le tonnage.de l'aval-pendage est encore inconnu, mais les charbonnages voisins de Laviana, tous également en pleine production, ont constaté que les couches de charbon étaient en profondeur sensiblement plus puissantes qu'à leurs affleurements. Ce qui permet de conclure logiquement à l'existence de 20 millions de tonnes de charbon en aval-pendage, c'est-à-dire à une prévision totale d'environ 30 millions de tonnes pour l'ensemble des gisements, soit de quoi alimenter pendant un siècle une production annuelle de 300.000 tonnes.

## Débouchés toujours assurés

Toute la production peut être vendue en Espagne même, dont toutes les mines réunies ne donnent actuellement que 3 millions de tonnes de charbon, alors que la consommation annuelle atteint 8 millions de tonnes. C'est donc, chaque année, une importation de charbon en Espagne de 5 millions de tonnes, c'est-à-dire près du double de la production.

La production annuelle de 300.000 tonnes des Charbonnages de Laviana ne saurait donc avoir aucune influence sur le marché du charbon en Espagne.

Au surplus, des essais dès charbons de Laviana ont été faits en France même, et leur qualité, qui concurrence celle des charbons anglais, leur assure, dans notre pays, à Nantes notamment, d'importants débouchés que pourraient consacrer dès maintenant des contrats réguliers, passés avec quelques grosses industries de cette ville.

Ainsi donc, quelles que soient les quantités à fournir, la Compagnie est certaine a tous moments de rester maîtresse de ses contrats, les débouchés étant plus qu'assurés, sait en Espagne, soit dans les villes maritimes de France, les concessions étant a proximité du port de Gijon.

# Les prix de vente et les prix de revient

Nous avons dit que les concessions de Laviana présentaient deux particularités distinctes : d'une part un gisement en amont-pendage, d'autre part, un gisement en aval-pendage.

L'exploitation à flanc de coteau est la seule qui sera poursuivie pendant quelque temps.

Les galeries de pénétration actuellement existantes démontrent que le rendement moyen journalier est, par ouvrier mineur, de 2 tonnes, c'est-à-dire qu'avec un personnel de 50 piqueurs de fond et un nombre correspondant d'ouvriers auxiliaires, l'extraction journalière est largement assurée à *100 tonnes au minimum, soit 30.000 tonnes* de charbon pour le premier exercice de production. Cette production, encore relativement faible, s'explique par les travaux extérieurs que doit faire la Compagnie pour atteindre rapidement 1.000 tonnes par jour.

Ainsi la production sera sensiblement augmentée dans les années suivantes. En effet l'armement mécanique terminé, et les nouvelles galeries de traçage pour permettre je roulage et, par suite, la mise au-jour du charbon, se poursuivant concurremment avec l'exploitation même, assureront une production de 250 à 300 tonnes par jour en 1906 et de 500 à 600 tonnes par jour dans les années suivantes.

Simultanément, un premier puits sera aménagé dans la vallée afin d'atteindre les réserves de l'aval-pendage qui apporteront à la production un contingent de 400 à 500 tonnes par jour au minimum. L'extraction s'élèvera donc, dans un temps très rapproché, à plus de 1.000 tonnes par jour ou 300.000 tonnes à l'année.

Les différentes analyses du charbon de Laviana faites par MM. Maret et Delattre, les chimistes bien connus, démontrent un pouvoir de 8.082 calories en moyenne, avec seulement 7,85 de cendres et 28,95 de matières volatiles.

C'est donc un excellent combustible industriel qui convient bien également pour la fabrication du coke.

La production de Laviana comporte environ 2/3 de menus et 1/3 de gros.

Le Cours actuel du gros, pris sur place, est de 24 pesetas la tonne.

Les menus atteignent sensiblement la même valeur en fabriquant des agglomérés.

Le prix de-revient du.gros s'élève à 9 pesetas la tonne ; celui des menus, transformés en agglomérés, atteint 13 pesetas 50 la tonne. ;

Pour rester au-dessous des prévisions, nous admettrons le prix de revient uniforme pour les menus et les gros de 13 pesetas 50 la tonne, ce qui permet de tabler sur un bénéfice certain de 10 pesetas 50 la tonne.

Afin de profiter de la différence du change en Espagne, la Compagnie a tout avantage à exporter -ses charbons, puisque leur qualité le permet. Malgré cela, nous avons admis une perte moyenne au changé de 20.% sur l'ensemble des bénéfices provenant de la vente de ses charbons, qu'ils soient exportée où non.

## Les bénéfices. — Le dividende

Sur ces données précisés, on peut établir les bénéfices des Charbonnages de Laviana calculés sur les trois prochains exercices de pleine exploitation.

PREMIÈRE EXERCICE DE PLEINE EXPLOITATION Pour une production de 100 tonnes par jour ou 30.000 tonnes à l'année (en pesetas)

RECETTES

Vente de 30.000 tonnes à 24 pesetas par tonnes DÉPENSES 720.000

Frais d'exploitation : 13 pesetas 50 par tonne ou 30.000 x 13,50 : 405.000

Frais généraux et d'administration : 25.000

430.000 430.000

BÉNÉFICES NETS. 290.000

Ce qui, en tenant compte de la perte au change de la peseta sur le franc, représente 241.660 francs

Les bénéfices sont répartis comme suit :

5 % à la réserve légale 12.083

Intérêt 5 % aux 20.000 actions 100.000

Sur le surplus de 129 577 francs

12 % aux amortissements 15.549

10 % au conseil d'administration 12.957

Le solde aux actions 101.071

TOTAL ÉGAL 241.660

Les 20.000 actions toucheront donc :100.000 + 101.071 = 201.071 francs, soit 10 francs par action..

# DEUXIEME EXERCICE DE PLEINE EXPLOITATION Pour une production de 300 tonnes par jour ou 90.000 tonnes a l'année

**RECETTES** 

Vente de 90.000 tonnes à 24 pesetas 2.160.000

DÉPENSES

Frais d'exploitation sur 90.000 tonnes à 13.50 : 1.215 .000:

Frais généraux et d'administration : 25.000

1.240.000 1.240.1000 BÉNÉFICES NETS 920.000

Ce qui, en tenant compte de la perte au change de la peseta sur le franc, représente 766.660 francs.

Les bénéfices sont répartis comme suit :

5 % réserve légale	38333
Intérêt 5 % aux 20.000 actions	100000
Sur le surplus de 628.32 francs	
12 % aux amortissements	75399
10 % au conseil d'administration	62832
Le solde aux actions	490096
Total égal	766660

Les actions toucheront donc 100.000 + 490.096 = 590.096, soit 29 fr. 25 par action.

TROISIÈME EXERCICE DE PLEINE EXPLOITATION
Pour une production de 660 tonnes par jour ou 200.000 tonnes à l'année

#### RECETTES

Vente de 200.000 tonnes à 24 pesetas.4.800.000 DÉPENSES

Frais d'exploitation sur 200.000 tonnes, à 13,50 : 2.700.000

Frais généraux et d'administration. : 25.000 2.725.000

Bénéfices nets 2.075.000

Ce qui, en tenant compte de la perte au change de la peseta sur le franc représente: 1.729.160 francs.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit :

5 % réserve légale	86.458
Intérêt 5 % aux 20.000 actions	100.000
Sur le surplus de 1.542.702 fr. :	
12 % aux amortissements	185.124
10 % au conseil d'administration	154.270
Le solde aux actions.	1.283.308
Total légal	1.729.160

Les actions toucheront donc 100.000+1.203,308 = 1.303.308, soit -plus de 65 francs par. action.

Ainsi donc, pour les trois prochaines années de pleine exploitation, la situation s'établira comme suit :

	Production (t.)	Réserves+amortiss ements (fr.)	Dividende (fr.)
1 <sup>er</sup> exercice	30.000	27.632	1000
2 <sup>e</sup> exercice	90.000	113.732	29 50
3 <sup>e</sup> exercice	200.000	271.582	65 00
Total		412.946	104 50

Un propriétaire d'actions de Charbonnages de Laviana, par conséquent, se trouvera dans la situation suivante après trois premiers exercices d'exploitation :

Chaque action lui aura rapporté entrais ans : 104 fr. 50 de revenu ou 34,.83 % en moyenne et il sera intéressé à une société au capital de 2 millions de francs, dont les fonds de prévoyance atteindront déjà 20 % du capital social.

Est-il téméraire de prévoir qu'à ce moment, l'action Charbonnages de Laviana vaudra, au minimum, 1.000 francs, (M. Rochette affectionne ce chiffre de 1.000. francs qu'il indique pour la plupart de ses valeurs), puisque, à ce cours encore, la capitalisation s'établira aux environs de 6,50 % pour un dividende de 65 francs, alors qu'elle oscille d'ordinaire entre 3 1/2 et 4 1/2 % pour les bons charbonnages.

L'Avenir de l'Industrie houillère en Espagne

La production du charbon en Espagne a suivi, depuis quelques années, une marche régulièrement ascendante. L'Espagne produisait

En 1896, 1.850.000 t. En 1900 2.500.000 t. En 1903 2.930.000 t.

Et cependant, nous l'avons vu plus haut, elle achète encore 5 millions de tonnes de charbon.chaque année.

Déjà, le gouvernement espagnol, dans le but de favoriser le développement de l'industrie houillère dans.le pays, vient de décider (septembre 1904) que, dorénavant, pour toutes les fournitures de combustible dans les services civils comme dans les services militaires et maritimes, la préférence serait toujours donnée aux charbons indigènes.

Les Compagnies houillères, du reste, même en l'absence de cette protection, sont toutes prospères en Espagne et leur essor s'affirme de plus en plus.

Faut-il rappeler la fortune de Puertollano qui, au capital de 2.000.000 de francs, comme les Charbonnages de Laviana, a pu, en quelques années, rembourser 1.600.000 francs sur ce capital et dont les cours de l'action ont progressé, en trois ans, de 725 à 1.400 francs ? La province des Asturies est puissamment riche en charbonnages et, bien qu'exploitée depuis quelques année seulement, représente déjà plus de la moitié de la production totale de l'Espagne (exactement 1.441.500 tonnes en 1903). Dans ces conditions, on s'explique la fortune rapide des quelques sociétés déjà créées qui exploitent actuellement le bassin des Asturies.

Ainsi, les entreprises immédiatement voisines de Laviana, la Société Coto del Mussel, créée fin 1902, produisait en 1903 = 37.002 tonnes, et la Société Duro Fèlquera, créée également en 1902, obtenait en 1903 une extraction de 119.222 tonnes. Les facilités d'exploitation, non moins que la puissance des gisements et les qualités du charbon, expliquent ce rapide développement.

La situation même de Laviana, étant donné ces exemples démonstratifs, permet d'affirmer que ces charbonnages vont atteindre très vite la production annuelle prévue de 300.000 tonnes, sous. l'habile impulsion de M. Rotteleur lui-même, qui a accepté là situation d'administrateur délègue des Charbonnages de Laviana.

En résumé, l'affaire des Charbonnages de Laviana se trouve dans des conditions exceptionnellement favorables, avec :

comme garanties morales:

- 1° Société régie par les lois françaises, si protectrices pour l'actionnaire ;
- 2° Direction technique remise entre les mains d'un ingénieur compétent, M. Rotteleur, ingénieur des minces, ancien ingénieur en chef des mines de Béthune (Bully-Grenay), auxquelles il a appartenu pendant plus de vingt ans.

Comme garanties matérielles :

- 1° Quantité de charbon reconnue pour une exploitation de plus de cent ans ;
- 2° Situation exceptionnelle du gisement qui permet une progression d'extraction de 100 à 660 tonnes par jour en trois ans ;
  - 3° Facilités d'exploitation et de transports ;
  - 4° Débouchés constamment assurés.

Il n'y a vraiment pas de mines de charbon existant en France ou en Espagne qui soient aussi avantageuses, ne fût-ce que par la proportion du capital au moment de la production, et dont l'avenir soit si solidement assurés.

Examinons maintenant ce qu'est devenue cette affaire après sa constitution, si facile grâce a ce prospectus mirifique et à l'activité inlassable dé Rochette.

La Société des charbonnages de Laviana a donc été constituée, par le Crédit général Minier et Industriel en janvier 1905, c'est-à-dire deux mois après la constitution du « Crédit Minier ».

M. Rochette n'avait pas perdu son temps!

En deux mois, il avait pu étudier une affaire qu'il présentait au public avec un capital de 2.000.000 fr.

Le fondateur de la Société des mines de Laviana est M. Léon Borie, ingénieur, demeurant à Tolosa, province de Guipuscoa (Espagne) et résidant momentanément à Paris, 30, rue de Châteaudun.

M. Borie, apportait à la Société l'exploitation des mines de houille situées à Laviana, un matériel existant et en vue ; et ses études, travaux et négociations en vue de la fondation de la Société qui se constituait.

En compensation de cet apport, M. Borie a reçu de la Société :

1° 650.000 francs en espèces,

2° 850.000 francs en actions libérées.

MM. Hay et de Crévecœur, agissant conjointement et solidairement, exposent que :

M. Léon Borie, ingénieur, leur a transféré lé bénéfice de différents contrats qui vont être ci-après désignés dans leur esprit essentiel ; la lettre même du contrat n'ayant pas besoin d'être reproduite dans les présentes (suit la convention portant vente, pour la sommé de 120.000 fr.).

\* \*

Maintenant, voyons pourquoi l'on créait un si grand capital en apparence et pourquoi surtout tant d'apports en espèces. C'est que, la société étant française, les actions d'apport devaient rester deux ans à la souche, tandis que les 650.000 francs espèces de M. Borie, constituaient des titres à souscrire, immédiatement négociables sur le marché, à ajouter aux.5.000 actions à souscrire également en espèces, soit 11.500 titrés. La vérification des écritures fera connaître que le premier quart à verser né l'a pas été sérieusement. Ce sont les comparses de Rochette et son entourage. Les 287.500 francs auraient été fournis en grande partie par une dame, qui devait être remboursée daHs les trois semaines et qui ne l'a été que dans un délai de six mois. Très fréquemment, dans les affaires Rochette, apparaîtront des personnes très connues et très qualifiées prêtant de fortes sommes à la condition que dans six mois, on leur rende le double.

D'autre part, M. Borie n'a jamais touché les 680.000 fr., à lui attribués, la plus grande partie de cette somme est restée au Crédit minier encaissée au fur et à mesure du placement.

On est donc en présence d'une société constituée fictivement entre amis de la maison, pour avoir rapidement des titres a débiter contre argent dans le public.

Pendant ce temps, à la mine, que se passe-t-il ? L'embranchement du chemin de fer pour transporter la houille n'existait pas. La Compagnie du chemin de fer de Langreo exigeait une garantie minimum de transports à effectuer avant de relier la mine à son réseau, et malgré les prospectus, la mine ne pouvait réaliser le minimum.

L'exercice de 1907 devait donner 1.729.160 fr. On extrait actuellement quelques tonnes par jour au lieu des 1.000 tonnes annoncées!

Impossible avec cette extraction dé rémunérer un capital de deux millions, ni même de faire un bénéfice quelconque.

L'affaire de Laviana était donc, dès le début, une affaire morte.

Eh bien! dans ces conditions, sans bénéfices, avec une somme de 500.000 francs, comme espèces en *working capital* <sup>2</sup> à peiné réalisée puisque les apports étaient de 1.500.000 fr., Rochette réussit à pratiquer l'opération à laquelle il excelle : l'augmentation de capital.

C'est là encore un pur chef d'œuvre et une combinaison extraordinairement ingénieuse.

Comment convaincre les capitalistes que de nouveaux capitaux étaient nécessaires pour cette affaire ayant en apparence tout ce qui lui fallait, mais virtuellement, sans argent et sans bénéfices au bout d'un exercice ?

Donc, pour prix des mines qu'il apportait, la société lui a payé quinze cent mille francs. Retenez bien ce chiffre.

Ce que l'on ne sait pas, c'est ce qu'ont été achetées en réalité les mines de Laviana.

MM. Rochette et Borie ont acheté les gisements de Laviana pour le prix de cent vingt mille pesetas, ils les ont revendus quelques jours après à la Société des Charbonnages de Laviana, pour le prix de un million cinq cent mille francs

C'est un fait matériel que nous certifions.

La preuve, la voici :

Entre les soussignés :

1° M. Hay, propriétaire, demeurant à Paris, 43, rue de la Victoire, d'une part,

2° M. le marquis de Crévecœur, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Milan, nº 3. Tous deux agissant conjointement et solidairement, tant en leur nom personnel

qu'en qualité, s'il y a lieu, en ce qui concerne M. de Crévecoeur, de directeur de la Société d'Etudes Minières.

3° M. Henri Rochette, banquier, agissant en qualité et comme administrateur délégué de la Société générale de Crédit minier et Industriel, société anonyme française au capital de 550.000 fr., dont le siège est à Paris, rue de l'Isly, n° 9;

Il a été exposé, convenu et arrêté ce qui suit :

M. Rochette expose tout d'abord que les engagements qu'il va prendre ci-après, n'obligent pas, dès la signature des présentes, la Société Générale du Crédit minier et industriel, ses engagements devant être soumis à l'appréciation du conseil d'administration de ladite Société qui décidera en dernier ressort.

Demander de l'argent pour continuer la mise en train de l'exploitation, c'est avouer qu'elle ne marche pas.

Demander de l'argent pour joindre une bonne mine nouvelle à la belle mine de Laviana, voila une chose possible. Puis, cette bonne mine trouvée, l'avoir à option, réunir l'assemblée des actionnaires de Laviana, faire voter une augmentation de capital de 800.000 francs, et le lendemain, ne plus parler de la mine à acheter, laisser tomber l'option et garder les 800.000 francs pour se ravitailler et pour faciliter les affaires nouvelles Rochette.

Voyons comme ce plan génial est exécuté.

Sans rien dire à personne, Rochette esquisse une constitution de société avec le concours d'un M. S., de Gijon, sous le titre de « Charbonnages de Langreo », pour une mine située en face de Laviana.

À la fin de l'année 1906, dans l'assemblée générale de la Société des charbonnages de Laviana, on vote l'augmentation demandée par Rochette pour acquérir ce nouveau charbonnage admirablement placé et qui servira à compléter le tonnage pour avoir l'embranchement du chemin de fer. On émet les 800.000 francs, ils sont réalisés.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Working capital: fonds de roulement.

On pouvait donc annexer les Charbonnages de Langreo. Mais la fin de l'année arriva ainsi que l'assemblée générale de Laviana, rien ne fut fait, l'option tomba et la mine fut achetée par d'autres. Les 800.000 francs d'augmentation restèrent dans les caisses du Crédit minier, ce qui était le but cherché. Passez muscade.

\* \* \*

On a beaucoup reproché à l'honorable M. Rotteleur, si connu et si qualifié, d'avoir certifié des tonnages fantastiques de houille dans les mines de Laviana et d'avoir calculé des bénéfices invraisemblables.

Nous croyons pouvoir affirmer que la plupart des chiffres du prospectus sont des faux et que M. Rotteleur n'a jamais permis dans tous les cas que ces chiffres fussent publiés dans un prospectus.

Le gisement de Laviana a donné des mécomptes : ce que l'on a pris pour des couches nombreuses n'était que des plissements d'une même couche.

Les résultats ont été déplorables, les pertes se sont accumulées à tous les exercices. Les installation n'ont certainement pas absorbé la moitié du capital soi-disant disponible.

Voilà la recherche à laquelle doivent se livrer les experts comptables. Où est passé l'argent de Laviana. où sont les 1.300.000 francs d'espèces ?

L'affaire est moribonde. Pourquoi ?

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION (Le Journal des débats, 26 mars 1908)

Charbonnages de Laviana. — Colonel Boutan, commandeur de la Légion d'honneur, président ; Biguet, ingénieur des arts et manufactures ; .A. Charet de la Frémoire ; Rotteleur, ingénieur en chef des mines de Béthune.

CHARBONNAGES DE LAVIANA (Cote de la Bourse et de la banque, 30 décembre 1908)

L'assemblée des Charbonnages de Laviana, convoquée pour le 28 courant n'a pu être tenue, faute de réunir le quorum nécessaire ; elle est reportée à une date ultérieure. Les comptes du troisième exercice social, clôturé le 30 juin 1908, qui lui seront présentés, font ressortir un bénéfice d'exploitation de 10.231 fr. 72, qui a été insuffisant pour couvrir les frais généraux, les impôts et l'amortissement statutaire des frais de constitution. Le compte profits et pertes ressort, en conséquence, débiteur de 21.602 fr. 34. C'est cependant au cours de l'exercice que l'exploitation a réellement commencé, mais elle a été paralysée — dit le rapport du commissaire des comptes — par des événements extérieurs, et le tonnage extrait a été très faible.

La mise en faillite du Crédit Minier et Industriel, et les saisies de documents qui en sont résultées ont gêné la Société des Charbonnages de Laviana dont la comptabilité s'est trouvée prise dans les saisies. Il a donc fallu commencer de nouvelles écritures partant de fin mars, en y reportant les soldes des comptes portés aux livres saisis.

Le bilan au 30 juin dernier, faisait ressortir, en regard du capital de 2.800.000 fr., un total d'immobilisations de 2.450.000 fr. Ces immobilisations n'ont encore reçu aucun

amortissement en dehors de celui de 2 % que les statuts prescrivent d'appliquer annuellement aux frais de premier établissement.

Quant aux disponibilités, elles consistent uniquement en une créance de 305.514 12 sur le Crédit Minier : l'encaisse et les dépôts en banque, 20.000 fr. environ, ne paieraient pas les frais d'exploitation d'un mois. Le sort de la Société dépend donc de celui de sa créance sur la société mère.

Le commissaire des comptes déclare, à ce sujet, avoir reçu l'assurance que des pourparlers déjà avancés étaient actuellement en cours au sujet de la liquidation de la faillite du Crédit Minier, d'après lesquels la Société de Laviana pourrait compter d'une manière presque certaine toucher, dans un délai très rapproché, le montant intégral de son compte courant à la faillite.

# SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE LAVIANA (Cote de la Bourse et de la banque, 25 février 1909)

L'assemblée des actionnaires des Charbonnages de Laviana s'est tenue le 20 février. Dans le rapport qui lui était présenté, le conseil d'administration a commencé par insister par la gène qui a résulté pendant le dernier exercice de la mise sous séquestre des fonds sociaux déposés au Crédit Minier. Il s'agissait d'une somme d'environ 300.000 fr.

L'exploitation a été des plus réduites ; elle a donné lieu à un bénéfice brut sur charbon de 10.231 fr. 72 transformé finalement en une perte de 21.602 fr. 34 dans le compte de profits et pertes.

Les fonds immobilisés au Crédit Minier vont bientôt être de nouveau à la disposition de la société et le conseil d'administration songe à les utiliser en levant des options consenties à la société sur des concessions de charbonnages voisines des siennes.

L'assemblée a approuvé les comptes et réélu administrateur, M. Charct de la Frémoire.

\_\_\_\_\_

# ANNONCES LÉGALES MODIFICATIONS

(Cote de la Bourse et de la banque, 25 mars 1909)

Charbonnages de Laviana. — Changement de siège social. — Précédemment installé à Paris, 3, rue de Milan, est transféré, depuis le 1<sup>er</sup> mars 1909, même ville, 60, rue Saint-Lazare. — *Petites Affiches*, 14 mars 1909).

ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES Charbonnages de Laviana (Cote de la Bourse et de la banque, 10 mai 1909) (Gil Blas, 11 mai 1909)

Les actionnaires de la Société des Charbonnages de Laviana, réunis en assemblée générale extraordinaire le 6 mai courant, ont approuvé les contrats passés avec la Compagnie des Houillères d'Ujo-Mières et la Banque de l'Union Mobilière.

Ils ont approuvé, en outre, le paiement d'une redevance de 10 centimes par tonne aux intermédiaires du contrat passé avec la Compagnie d'Ujo-Mières.

La nomination de M. Zwiener [scrutateur à l'AG de déc. 1911 de l'Ouest-Africain frs (affaire Ch. Victor)] comme administrateur a été ratifiée.

# Charbonnages de Laviana (Cote de la Bourse et de la banque, 28 mai 1909)

Dans le rapport du conseil d'administration des Charbonnages de Lavania, sur l'exercice 1909, il était fait allusion à des options que la Société avait obtenues sur des concessions de charbonnages voisines des siennes. Après lecture de ce document, à l'assemblée du 20 février, l'administrateur délégué, M. Rotteleur avait déclaré en substance que la Société attendait de pouvoir disposer de sa créance sur le Crédit Minier, pour mettre à profit ces options, et tenter un effort décisif en vue de relever la société.

Les opérations de la faillite du Crédit Minier ne sont pas encore terminées ; mais le résultat en est déjà évalué approximativement ; cette circonstance a permis à la Société de Laviana d'obtenir un crédit suffisant pour mettre debout l'une des combinaisons auxquelles il avait été fait allusion à l'assemblée ordinaire.

Les actionnaires ont donc été réunis, le 6 mai dernier, en assemblée extraordinaire, afin de statuer sur un contrat intervenu entre elle, et les Houillères de Ujo-Mières. Aux termes dudit contrat, cette dernière société afferme sa concession de Riosa, et toutes les installations qui en font partie, à la Société de Laviana. à charge pour celle-ci : 1° de faire le service des 6.158 obligations 5 % Ujo-Mières existantes, soit 219.000 francs par an, tout compris ; 2° d'avancer aux houillères de Ujo-Mières la somme nécessaire à celle-ci pour s'acquitter de ses dettes, soit 350.000 fr. ; 3° d abandonner 20 % des bénéfices nets à la Société d'Ujo-Mières. Accessoirement, il a été stipulé une redevance de 10 centimes par tonne, en faveur des intermédiaires qui ont négocié le contrat, cette redevance cessant si le bénéfice par tonne tombait au-dessous de 0 50.

Pour faire face à ces charges, la Société de Laviana a pu obtenir une ouverture de crédit de 550.000 fr. Le prêteur a pris à forfait pour 175.000 francs, la créance de la Société sur la concession de Carbayn. La créance sur le Crédit Minier, évaluée à 300.000 fr., entre également en ligne de compte. Enfin, le surplus sera remboursable à raison de 50.000 fr. par an, à partir de 1911.

En ce qui concerne le service des obligations, la Société de Laviana a passé une convention avec les obligataires, pour reporter l'amortissement afférent aux quatre premières années suivant la signature du contrat, sur les dix années suivantes, soit de 1913 à 1923. De ce fait, pendant quatre années, la charge des obligations Ujo-Mières ne comptera que pour 148.050 fr. parmi les dépenses de la Société de Laviana.

C'est dans ces conditions que la Société des Charbonnages de Laviana aborde l'exploitation du nouveau domaine dont elle attend une compensation à ses débuts malheureux. Jusqu'à présent, la seule concession de Laviana, ne pouvant faire l'objet d'une exploitation intensive, donnait des résultats insuffisants. L'augmentation de la production, par l'entrée en ligne de la concession de Riosa, aura pour premier effet de répartir les frais fixes de la Société sur un tonnage plus fort, et, partant de les réduire. Les résultats obtenus à Laviana pourront s'en trouver améliorés

Quant à la concession de Riosa, elle existe depuis une dizaine d'années. Située dans la province d'Oviedo, elle a une superficie de 5.000 hectares. Les exploitants antérieurs y ont aménagé des lavoirs, cribles, quais de chargement, et, surtout, une batterie de 24 fours à coke à récupération des sous-produits, batterie d'une capacité de traitement de 120 tonnes par jour.

La production du dernier exercice a été de 58.774 tonnes, tant en coke qu'en charbon. Pour l'exercice en cours, les marchés passés atteignent 83.000 tonnes. Dès à présent, la direction déclare pouvoir envisager une extraction annuelle de 100.000 tonnes.

Le président de l'assemblée du 6 mai a été amené à déclarer, en outre, que le bénéfice par tonne ne saurait guère être inférieur à 3 fr., en prenant pour base le prix de vente actuel de 13 fr. 80 par tonne.

Enfin sur une question précise, il a été répondu que la différence de qualités des charbons de Laviana et de Riosa, excluait toute concurrence entre les deux sièges. Quant aux raisons de l'abandon de la concession de Riosa par la Société d'Ujo-Mières, il faudrait les chercher dans l'impossibilité, où cette société s'est trouvée, de réunir le quorum suffisant pour délibérer en assemblée extraordinaire sur les moyens de se procurer un fonds de roulement. Or, la Société de Laviana affecte 200.000 fr. à cet objet. Les actionnaires ont donc approuvé les contrats qui leur étaient soumis.

Charbonnages de Laviana (*Annuaire Desfossés*, 1910)

Société anonyme française définitivement constituée le 26. janvier 1905.

Objet : l'exploitation de mines de houille situées sur le territoire de la commune de Laviana, province de Oviedo (Espagne) ; la prise à bail, en affermage ou autrement, l'acquisition, l'adjonction et l'exploitation de tous gisements miniers de quelque nature qu'ils soient, situés dans la même région ou partout ailleurs ; la fabrication du coke, agglomérés ou autres combustibles et leur commerce.

En général, toutes exploitations de mines ou participations quelconques dans toutes affaires minières.

Siège social : 60, rue Saint-Lazare, Paris.

Durée: 99 ans, du 26 janvier 1905.

Capital social : 2 millions de francs, divisé en 20.000 actions de 100 francs chacune, sur lesquelles 8.500, entièrement libérées, ont été attribuées en sus d'une somme, de 650.000 francs espèces à M. L. Borie, en rémunération de ses apports. Par décision de l'assemblée extraordinaire du 29 novembre 1906, le capital a été porté à 2.800.000 francs par la création de 8.000 actions nouvelles de 100 francs.

Conseil d'administration : 3 membres au moins nommés pour 6 ans et propriétaires de 100 actions.

Année sociale : close le 30 juin.

Assemblée générale : avant fin décembre ; une voix par 10 actions, maximum les deux cinquièmes des voix.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve ; 5 % d'intérêt aux actions sur leur montant libéré. Sur le surplus, 10 % au conseil.

Le reliquat appartient aux actions, sauf prélèvement en faveur de fonds de réserves, fonds d'amortissement du capital social ou de rachat d'actions de la société.

#### **ADMINISTRATEURS**

MM. A. Rotteleur, Manigne, Zwiener.

Les actions de cette société sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 8 décembre 1906.

\_

# L'AFFAIRE ROCHETTE DIXIÈME AUDIENCE (*Gil Blas*, 14 avril 1910)

[...] Il s'agit maintenant de la constitution et du fonctionnement de la Société française des charbonnages de Laviana, fondée en janvier 1906, au capital de deux millions. Elle avait pour objet en général toutes les opérations se rattachant aux mines, et en particulier l'exploitation de mines de houille en Espagne.

M. Rochette explique que si, à la constitution de cette société, le Crédit minier a pu souscrire pour une somme très importante, c'est que, depuis sa création, il s'était écoulé déjà plus de deux mois, et que ses ressources s'étaient rapidement accrues

Ensuite, M. Rochette explique que M. Borie n'était pas un souscripteur fictif, comme la prévention le prétend. [...]

prevention le pretend. [...]

# CHARBONNAGES DE LAVIANA (Cote de la Bourse et de la banque, 22 mars 1911)

Le. rapport du conseil d'administration des Charbonnages de Laviana qui était présenté à l'assemblée du 16 courant mentionne que durant l'exercice 1910, la production brute s'est élevée à 87.780 tonnes 800 qui ont laissé 61.575 tonnes 800 marchandes, les bénéfices bruts provenant de cette source ont atteint 85.998 73.

En ce qui concerne la fabrication du coke, il a été enfourné 27.878 tonnes 700 de charbon menu qui ont produit 18.869 tonnes 700 de coke. Ce compte se solde avec un déficit de 23.654 10. Les sous-produits du coke ont laissé un bénéfice de 71.275 21 contre 53.189 54 en 1909.

Après approbation des comptes, les actionnaires se sont réunis à nouveau à titre extraordinaire et ont voté l'augmentation du capital de 2.800.000 fr. à 5 millions par la création de 22.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune.

\_\_\_\_

# ANNONCES LÉGALES MODIFICATIONS (Cote de la Bourse et de la banque, 11 juin 1912)

Charbonnages de Laviana. — Augmentation du capital. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 16 mars 1911, le capital social a été porté de 2.800.000 fr. à 4 millions de francs par l'émission de 12.000 actions privilégiées de 100 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — « Petites Affiches », 29 avril 1912.

/ I Z . \_\_\_\_\_\_

# ESPAGNE (L'Écho des mines et de la métallurgie, 26 janvier 1914)

Charbonnages de Laviana. — Dans son rapport, le conseil d'administration a rappelé qu'au mois de juin dernier, les pourparlers entamés avec les obligataires pour arriver au règlement des intérêts arriérés qui leur étaient dus n'ont pu aboutir et que, sur les poursuites d'un porteur d'obligations Ujo-Mières le tribunal d'Oviedo avait autorisé la mise en vente des mines, laquelle a eu lieu le 10 décembre 1913 sur une

mise à prix représentant la totalité de l'hypothèque dont elles sont grevées. Aucun acquéreur ne s'est présenté. Il est probable qu'une nouvelle tentative d'adjudication aura lieu prochainement sur une baisse de prix de 25 %.

Il a terminé en déclarant que si un concours financier n'était pas apporté à la Société à bref délai, cette dernière risquait de. perdre tous ses droits sur les mines de Riosa dans lesquelles il a été dépensé énormément d'argent depuis quatre ans et dont l'exploitation est aujourd'hui rémunératrice.

CHARBONNAGES DE LAVIANA (BALO, 10 mai 1920)

Société anonyme au capital de 4 millions de francs

Siège social : 30, rue Saint-Lazare, à Paris

La deuxième assemblée extraordinaire, convoquée le 19 mars 1920, n'ayant pu délibérer valablement faute de réunir un nombre d'actionnaires représentant la moitié du capital social, MM. les actionnaires sont convoqués à nouveau en troisième assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article 37 de la loi du 24 juillet 1867, pour le vendredi 28 mai, à trois heures de l'après-midi, 8, rue d'Athènes, salle des Agriculteurs de France, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant qui faisait l'objet des précédentes assemblées, savoir :

- 1° Rapport du conseil et examen de la situation actuelle de la société ;
- 2° Décision à prendre sur la dissolution de la Société ;
- 3° En cas de décision de liquidation anticipée de la société : nomination d un ou de plusieurs liquidateurs, pouvoirs à leur conférer.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre des actions dont il est porteur, peut prendre part aux délibérations avec un nombre de voix égal aux actions qu'il possède, sans limitation.

N. B. — Les actions au porteur ou les certificats de dépôt d'actions dans une banque devront être déposés au siège social, au plus tard la veille du jour de l'assemblée.

Le conseil d'administration.